



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES DEUX RIVES

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 3 juin 2021

L'an deux mille vingt et un, le trois juin à quatorze heures trente, le Conseil Communautaire légalement convoqué par courrier du 28 mai 2021, s'est réuni à la salle des fêtes de Lamagistère, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BAYLET, Président de la Communauté de Communes des Deux Rives.

2021D7-1-2-97

OBJET : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 –
BUDGET PRINCIPAL

Etaient présents :

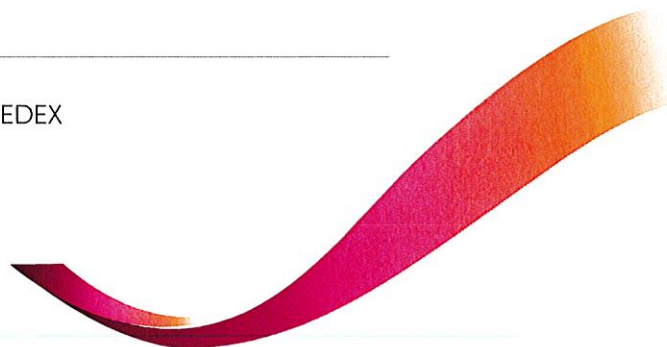
Commune d'AUVILLAR	: M. RENAUD Olivier (a donné pouvoir à JM. MONESTES)
	: M. MONESTES Jean-Michel
Commune de BARDIGUES	: M. MARTIN Henri
Commune de CASTELSAGRAT	: Mme FILLATRE Francine (a donné pouvoir à B. DOUSSON)
Commune de CLERMONT SOUBIRAN	: M. DEPASSE Guy
Commune de DONZAC	: M. TERRENNE Jean-Paul
	: Mme GAILLARD Elisabeth
Commune d'ESPALAIS	: M. MOLLE Marcel
Commune de GASQUES	: M. MERIEL Guy
Commune de GOLFECH	: M. BENOIT Pascal (a donné pouvoir à P. CHARPENTIER)
	: Mme CHARPENTIER Pierrette
Commune de GOUDOURVILLE	: M. BARROS Gérard
	: M. BOUYAT Daniel
Commune de GRAYSSAS	: Mme CLUCHIER Marie Christine
Commune de LAMAGISTERE	: M. DOUSSON Bruno
	: Mme VRECH Régine
Commune de LE PIN	: M. RATTO Stéphan
Commune de MALAUSE	: Mme MAERTEN Marie Bernard
	: M. MARTINAT Emmanuel
Commune de MANSONVILLE	: M. BERTHET Christian

2, RUE DU GÉNÉRAL VIDALOT 82403 VALENCE D'AGEN CEDEX

Tél. : 05.63.2992.00 – Fax : 05.63.2992.01

Site : <http://www.cc-deuxrives.fr>

Email : info@cc-deuxrives.fr



Commune de MERLES	: M. SERGAS Serge
Commune de PERVILLE	: M. DELFARIEL Eric
Commune de POMMEVIC	: M. DELACHOUX Jean-Paul
Commune de SAINT ANTOINE	: M. DUPUY Jean
Commune de SAINT CIRICE	: M. BENVENUTO Raymond
Commune de SAINT CLAIR	: M. BONGIOVANNI Gérard
Commune de SAINT LOUP	: M. REBEL Stéphane (a donné pouvoir à C. BOISSEAU)
Commune de SAINT MICHEL	: M. DUPOUY Joël
Commune de SAINT PAUL D'ESPIS	: M. MARCHIOL Lido
Commune de ST VINCENT LESPINASSE	: M. BOYER Serge
Commune de SISTELS	: M. BOISSEAU Christophe
Commune de VALENCE D'AGEN	: M. BAYLET Jean Michel : Mme BRU Laetitia (a donné pouvoir à B. GROUSSOU) : M. GIL Philippe : M. GROUSSOU Bernard : Mme LECORRE Christiane : M. LOPES Ernest (a donné pouvoir à P. GIL) : Mme PERE Catherine (a donné pouvoir à C. LE CORRE) : M. ZANIN Daniel (a donné pouvoir à E. DELFARIEL) : M. TOURNE Jacques

Absents excusés :

Commune de DUNES	: M. ALARY Alain : Mme BOUVIER Lina
Commune de MONTJOI	: M. EURGAL Christian
Commune de VALENCE D'AGEN	: Mme LAROUSSINIE Francine : Mme DARPARENS-GOUIFFES Valérie : Mme DUBOIS Corinne

Assistaient à la réunion :

M. BRAJOUX Pascal	: Directeur Général des Services
Mme RUAMPS Laura	: Rédacteur Principal 2ème classe
Mme DABERNAT Chrystelle	: Attaché Territorial
M. AILHAS Gérald	: Trésorier de VALENCE D'AGEN

Madame CHARPENTIER Pierrette a été désignée Secrétaire de séance.

2021D7-1-2-97

OBJET : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 – BUDGET PRINCIPAL

L'article L2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales mentionne que dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Le maire peut assister à la discussion, mais il doit se retirer au moment du vote.

L'article L5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales stipule que ces dispositions s'appliquent également au fonctionnement de l'organe délibérant des établissements publics de coopération intercommunale.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Jean-Paul TERRENNE, 1^{er} Vice-président en remplacement du Président qui s'est retiré de la salle pour le vote des comptes administratifs,

Considérant que le compte administratif 2020 du budget principal peut se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF 2020 - BUDGET PRINCIPAL				
Libellés	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés N-1		1 244 249,24 €	2 553 996,66 €	
Opérations de l'exercice	31 594 402,19 €	36 300 176,76 €	9 342 065,06 €	11 348 079,27 €
Résultats de l'exercice		4 705 774,57 €		2 006 014,21 €
Résultats de clôture		5 950 023,81 €	547 982,45 €	
Reste à réaliser			4 965 867,67 €	3 007 509,59 €
RESULTATS CUMULES		5 950 023,81 €	2 506 340,53 €	

Le Président propose donc :

- d'arrêter les résultats des différentes sections budgétaires,
- d'adopter le compte administratif 2020,
- de reconnaître la sincérité des restes à réaliser.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, 1 non participation au vote (Monsieur le Président)

DÉCIDE

- d'arrêter les résultats des différentes sections budgétaires,

- d'adopter le compte administratif 2020,
- de reconnaître la sincérité des restes à réaliser.

Fait à Valence d'Agen, le 3 juin 2021
Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme
A Valence d'Agen, le 4 juin 2021

Le Président de la Communauté de Communes
des Deux Rives



Jean Michel BAYLET
DES DEUX RIVES

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le

† 2 JUIN 2021

Affiché sur le panneau des annonces légale et publié sur le site internet le

† 2 JUIN 2021

AR PRÉFECTURE

BUDGET PRINCIPAL - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Numéro de l'acte : 2021D7_1_2_97

Date de la décision : 03/06/2021

Identifiant unique de l'acte : 082-248200016-20210603-2021D7_1_2_97-DE

Acte transmis par : FURLAN Sophie

Collectivité emettrice : CC DEUX RIVES

Date de l'accusé de réception : 12/06/2021

Nature de l'acte : Délibérations

Matière de l'acte : Finances locales / Decisions budgetaires / documents budgétaires (et délibérations correspondantes)

Document : [99_DE-082-248200016-20210603-2021D7_1_2_97-DE-1-1_1.pdf](#) (Document original)

Date de dépôt de l'acte : 12/06/2021 07:39:49

Date d'envoi de l'acte : 12/06/2021 07:42:43

Date de réception de l'AR : 12/06/2021 08:00:32